

Décision

Générale

colonial

Décision n° 44-172-1911 mutation.

n° 44-172-1911

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 février 1911

Numéro JO
n° 172 du 01/03/1911

Date du numéro
1 mars 1911

TEXTE INTÉGRAL

la solde de l'interprète Xavier Idlé a été portée de 135 à 150 francs par mois. Celle de l'interprète Mohamed Abdou, de 90 à 100 francs par mois pour compter du 1^{er} février. Par la même décision, les askaris de 2^e classe Djama Assevé, Abdou Mohamed, Tادلé et Hassen Chermarket, ont été élevés pour compter de la même date, à la 1^{re} classe de leur emploi.